



Activité de prélèvement et de greffe d'organes et tissus en 2022

Baromètre 2023 sur la connaissance et la perception du don d'organes en France

**Dossier de presse
07 février 2023**

Contact presse pour l'Agence de la biomédecine

Agence PRPA

Isabelle Closet

isabelle.closet@prpa.fr

Tel : 06 28 01 19 76

Chloé Pascal

chloé.pascal@prpa.fr

Tel : 06 66 48 60 63

Sommaire

EDITO	Page 3
Chiffres de l'activité du prélèvement et de la greffe d'organes en 2022	Page 4
Constats 2022 et début 2023	Page 4
Les chiffres du prélèvement et de la greffe d'organes et tissus en 2022	Page 4
Activité de prélèvement de tissus en 2022	Page 6
Retour sur la 1ère année du Plan d'action ministériel de 2022-2026	Page 7
Baromètre 2023 sur la connaissance et la perception du don d'organes en France	Page 9
Le rôle et les missions de l'Agence de la biomédecine	Page 10

EDITO

Depuis près d'un an, l'Agence de la biomédecine met en œuvre le nouveau cadre stratégique du Plan ministériel 2022-2026 pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus. Tous les moyens sont mis en place pour atteindre les objectifs malgré les retentissements de la crise sanitaire qui impactent au quotidien les équipes sur le terrain. Par mes nouvelles fonctions, j'ai la ferme volonté de m'inscrire dans ce travail initié et de le faire en étant à l'écoute des professionnels de santé concernés et des associations de patients afin de maintenir le lien de confiance avec toutes les parties prenantes.

L'un des principaux leviers sur lesquels nous devons agir pour renforcer cette activité de priorité nationale est de réduire le taux d'opposition au prélèvement, particulièrement élevé en France. Nous devons pour cela cibler prioritairement les régions et les publics chez qui il est le plus élevé, mais aussi mieux informer sur le don et sensibiliser plus particulièrement sur le don de rein à un proche, une piste à privilégier pour les patients en attente d'une greffe de rein.

Il faut aussi continuer inlassablement la promotion du don, une mission confiée à l'Agence de la biomédecine par la loi. Sans donneurs, pas de prélèvements, donc pas de greffes : c'est par ce geste profondément altruiste, cet engagement citoyen, d'accepter de donner une partie de soi pour guérir une personne malade, qu'il faut continuer de susciter, de soutenir, d'accompagner. Informer, sensibiliser, permettre à chacun de faire ce choix à la fois généreux et intime, de façon éclairée, c'est la condition sine qua non pour faire progresser la greffe en France. Même si la majorité de Français sont favorables au don d'organes, il faut continuer de faire évoluer les mentalités, inciter chacun à en parler avec ses proches et à s'engager, pour apporter de l'espoir aux patients en attente de greffes et améliorer leur qualité de vie par ce don si particulier.

Marine Jeantet,
Directrice générale de l'Agence de la biomédecine

1. Chiffres de l'activité du prélèvement et de la greffe d'organes en 2022

1.1. Constats 2022 et début 2023

L'année 2022 a été marquée à nouveau par l'épidémie de Covid-19 sur le territoire national, mais aussi par le nombre très important de cas de gripes, de bronchiolites générant parfois de fortes tensions hospitalières.

L'Agence de la biomédecine publie aujourd'hui les chiffres de l'activité du prélèvement et la greffe d'organes en 2022 et annonce une reprise malgré le contexte actuel.

« Le nombre de greffes atteint en 2022 est encourageant, étant donné la situation difficile traversée par certains établissements de santé en France. Les équipes hospitalières ont encore fait preuve de leur engagement sans faille tout au long de l'année. Elles ont su une fois de plus faire preuve de résilience » souligne le professeur François Kerbaul, directeur du prélèvement et de la greffe d'organes et tissus à l'Agence de la biomédecine.

L'Agence de la biomédecine souligne la forte mobilisation des équipes et leur capacité d'adaptation qui ont permis une augmentation de 4 % de l'activité de greffe par rapport à 2021 : en 2022, ce sont 5 494 greffes qui ont pu être réalisées au bénéfice des patients en attente.

Le niveau d'avant la crise du Covid n'a pas encore été atteint, mais le rattrapage se poursuit dans un contexte qui n'est lui-même pas redevenu comme il était :

« L'Agence reste toutefois prudente, tous les efforts fournis par les professionnels de santé, les associations de patients, les administrations hospitalières, les tutelles sanitaires et les sociétés savantes ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés par le Plan greffe et liés aux attentes des patients, si la situation hospitalière ne s'améliore pas. » alerte le professeur Kerbaul.

1.2. Les chiffres du prélèvement et de la greffe d'organes et tissus en 2022

- Chiffres du prélèvement d'organes en 2022

L'activité de recensement des personnes décédées par mort encéphalique a augmenté de 6,1 % en 2022 par rapport à 2021 (2 984 donneurs en mort encéphalique recensés en 2022 contre 2 812 l'année précédente). De fait, **les prélèvements sur les patients en mort encéphalique ont augmenté de 4,8 % en 2022 par rapport à 2021, soit 1 459 donneurs décédés prélevés en mort encéphalique** contre 1 392 l'an passé.

- **L'activité de prélèvement Maastricht III** a permis également de recenser 609 patients en 2022 dont **235 patients** ont été prélevés contre 217 en 2021.
- Globalement, **l'activité de prélèvement sur donneurs décédés a augmenté de 5,0 % par rapport à 2021 avec un total de 1 694 donneurs prélevés.**
- **Le taux d'opposition brut global** des patients en mort encéphalique a très sensiblement diminué en 2022 avec 33 % contre 33,7 % en 2021, 33 % en 2020 et 30,5 % en 2019.
- **L'âge moyen des donneurs décédés prélevés en 2022** est **57.0 ans**, légèrement plus jeune qu'en 2021 qui était de 57.7 ans. 40,9 % des patients en mort encéphalique prélevés en 2022 ont plus de 65 ans contre 41,7 % en 2021.
- **La liste d'attente en janvier 2023**
Au 1^{er} janvier 2023, il y avait 10 810 patients en liste d'attente active (donc immédiatement éligibles à une greffe d'organe), tous organes confondus.
- **Chiffres de la greffe d'organes en 2022**
 - **5 494 greffes ont été réalisées** (dont 533 à partir de donneurs vivants) en 2022 contre 5 276 en 2021, soit une hausse de 4 %.
 - Pour les greffes à partir de donneurs vivants, 533 greffes ont été enregistrées en 2022 contre 522 en 2021, dont 511 greffes rénales avec donneurs vivants.

	2018	2019	2020	2021	2022
Greffes cardiaques	450	425	370	409	411
Greffes cardio- pulmonaires	9	9	8	6	8
Greffes pulmonaires	373	384	283	316	334
Greffes hépatiques (dont à partir de donneurs vivants)	1 325 (14)	1 356 (19)	1 128 (15)	1 225 (20)	1 294 (22)
Greffes rénales (dont à partir de donneurs vivants)	3 567 (541)	3 643 (510)	2 595 (390)	3 252 (502)	3 376 (511)
Greffes pancréatiques	78	84	34	67	70
Greffes intestinales	4	0	3	1	1
TOTAL	5 806	5 901	4 421	5 276	5 494
(dont à partir de donneurs vivants)	(555)	(529)	(405)	(522)	(533)

1.3. Activité de prélèvement de tissus en 2022

Le nombre de donneurs décédés prélevés s'est élevé à 6 226 en 2022 contre 5 899 en 2021, soit une hausse de 5,5 % de l'activité et de 29.1 % par rapport à 2020. En 2020, ce sont 4 821 donneurs de tissus qui avaient été prélevés.

Par rapport à 2021, l'activité de prélèvement de cornées a augmenté de 5.0 %, celle des prélèvements d'artères de 1,4 %, celle des prélèvements de veines de 43.5 %, celle des prélèvements de peau de 2.6 %, celle des prélèvements de valves cardiaques de 2 % et celle des prélèvements d'os de 17.8 % par rapport à 2021.

- Pour l'Agence de la biomédecine, ce bilan est très encourageant en dépit de la situation sanitaire qui a perduré une grande partie de l'année.

Nombre de donneurs décédés prélevés de tissus	2022
Sujets en état de mort encéphalique	828
Donneurs décédés après arrêt cardiaque M2 et M3	203
Sujets décédés jusqu'à 24 h après le décès	5195
Nombre total de donneurs décédés de tissus	6226

Nombre de donneurs décédés prélevés de	2022	2021	2020	2019	Evolution entre 2022 et 2019	Evolution entre 2022 et 2021	Moyenne/mois en 2022
Cornées	5957	5674	4615	6333	-5,9 %	5,0 %	496
Artères	358	353	312	395	-9,4 %	1,4 %	30
Veines	353	246	152	119	196,6 %	43,5 %	29
Peau	310	302	215	376	-17,6 %	2,6 %	26
Valves cardiaques	249	244	254	334	-25,4 %	2,0 %	21
Os	106	90	69	110	-3,6 %	17,8 %	9

2. Retour sur la 1ère année du Plan d'action ministériel de 2022-2026

Le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus constituent, en vertu d'une disposition législative expresse du code de santé publique, une « priorité nationale ». Le quatrième plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus ambitieux et innovant, construit en partenariat avec toutes les parties prenantes (partenaires institutionnels, sociétés savantes, associations de patients et professionnels de santé), prévoit des moyens inédits au bénéfice de la filière. Un financement supplémentaire de 210 millions d'euros a été alloué pour 5 ans, ce qui portera à plus de 2 milliards d'euros l'effort de la nation, au bénéfice des activités de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus sur la durée du plan.

« Plus qu'un objectif ciblé, ce nouveau Plan et ce financement exceptionnel sont porteurs d'espoir. Ils instaurent un climat de confiance propice à faire accroître l'activité de prélèvement et de la greffe d'organes, autant qu'à mobiliser les acteurs » confie le Pr Michel Tsimaratos, directeur général adjoint, chargé de la politique médicale et scientifique à l'Agence de la biomédecine.

Fait marquant de ce nouveau plan, l'Agence va instaurer des comités de suivi biannuels rassemblant l'ensemble des parties prenantes – associations, professionnels de santé, institutions – autour des correspondants territoriaux des ARS, pour partager l'ensemble des objectifs, des indicateurs, et des résultats obtenus.

L'Agence de la biomédecine a en effet demandé aux ARS de désigner, au sein d'une instance déjà existante, une personne référente chargée de dialoguer avec les professionnels de santé, les associations et les institutions.

L'Agence adresse de son côté, à toutes les ARS, les données régionales qui les concernent : rapports d'activité médicales et scientifiques, leurs indicateurs ou courbes de croissance d'activité attendues, afin qu'elles s'en fassent le relais auprès des partenaires en région.

Retour sur les 5 mesures innovantes du Plan Greffe 2022-2026 :

1. Assurer la professionnalisation des coordinations hospitalières de prélèvement par le recours aux infirmiers en pratique avancée, l'augmentation des effectifs et le renforcement des audits et de la formation ;
2. Développer le prélèvement multi-sources pour contrebalancer la baisse tendancielle du nombre de sujets en état de mort encéphalique. Cet effort implique notamment la poursuite du déploiement du protocole Maastricht III, l'intensification de la pratique des prélèvements sur donneur vivant et le développement du prélèvement pédiatrique ;
3. Réviser les modalités de financement de l'activité de prélèvement et de greffe, dans un sens plus incitatif, pour assurer l'attractivité de la filière. En parallèle, pour le prélèvement comme pour la greffe, le plan prévoit de renforcer la transparence de l'affectation des financements ;

4. Créer des indicateurs de performance pour évaluer la qualité de l'organisation du prélèvement et de la greffe, permettre de mobiliser les directions hospitalières et valoriser les équipes qui progressent ou qui se maintiennent à un très bon niveau.
5. Nommer un référent « prélèvement et greffe » dans les agences régionales de santé (ARS) pour un pilotage régional du plan décliné selon les spécificités de chaque contexte local.

Ces innovations sont déclinées, de manière transversale, à travers 9 axes :

- Augmenter le recensement et le prélèvement d'organes sur donneurs décédés
- Améliorer l'accès à la liste nationale d'attente et développer la transplantation d'organes
- Développer la greffe rénale à partir de donneur vivant
- Développer le prélèvement et la greffe de tissus
- Renforcer l'évaluation des activités de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, ainsi que la gouvernance des données
- Améliorer la qualité des pratiques et la sécurité des soins
- Optimiser le financement des activités de recensement, de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus
- Soutenir la formation, la recherche et le rayonnement européen et international dans le domaine du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus
- Communiquer pour mobiliser le grand public et les professionnels

3. Baromètre¹ 2023 sur la connaissance et la perception du don d'organes en France

Chaque début d'année l'Agence de la biomédecine conduit un baromètre (étude quantitative) afin d'évaluer la perception des Français sur le don d'organes et de tissus.

Les principaux enseignements :

Le contexte est très favorable pour cette nouvelle année, puisque d'après ce nouveau baromètre :

- 28% des Français citent spontanément la loi sur le consentement présumé quand on leur demande quelle est la foi française en matière de don d'organes (notoriété spontanée), et 79 reconnaissent le bon item dans un choix multiple (notoriété assistée).
- 80% des Français ont un sentiment que cette loi en est en phase avec leurs valeurs.
- 80% sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort.
- 91% pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus
-

Malgré ces bons chiffres, seuls 54 % des Français se sentent concernés par le don d'organes et ce chiffre stagne depuis quelques années et seulement 47% en ont parlé à leurs proches. Dans un cas sur deux, les proches ne sont donc pas en capacité de se prononcer sur une éventuelle opposition du défunt. Dans le doute, elles sont donc amenées, comme le rapportent les coordinations hospitalières, à se replier sur une position de prudence en rapportant une éventuelle opposition, qui interdit de fait le prélèvement.

« Pour donner plus de chance aux patients en attente de greffe, il nous est primordial de réduire le nombre de donneurs potentiels qui ne sont pas prélevés alors qu'ils ne s'étaient pas opposés au don de leur vivant. Cela passera par une prise de conscience, que le don d'organes est un sujet à aborder avec ses proches », affirme David Heard, Porte-Parole de l'Agence de la biomédecine.

Certaines fausses idées persistent :

Par ailleurs, 22 % de ceux qui déclarent être opposés au don d'organes et de tissus pour eux-mêmes le sont parce qu'ils pensent qu'ils ne sont pas éligibles au don d'organes, soit en raison de leur âge, soit parce qu'ils sont ou ont été malades. Or ni l'âge ni la maladie ne sont des contre-indications au prélèvement.

¹ Enquête annuelle Agence de la biomédecine / Viavoice auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1012 personnes âgées de 16 ans et plus. La représentativité est assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession, région et catégorie d'agglomération. Le terrain a été réalisé par téléphone du 4 au 16 janvier 2023.

« Si les gens connaissent globalement bien la loi, ils ne sont pour autant pas encore suffisamment bien informés sur le don d'organes, souvent parce qu'ils ne se sentent pas concernés. Pourtant, on peut tous, demain, être receveur ou donneur d'un organe. Il y a un véritable enjeu à faire émerger le sujet dans les médias, dans l'opinion, et que chacun consacre un temps d'échange à cette question. Il n'y a pas beaucoup d'autres domaines où il suffit d'en parler pour sauver des vies ! » commente David Heard

4. Le rôle et les missions de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade bénéficie des soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine :

- **Garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;**
- **Assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;**
- **Gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;**
- **Coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;**
- **Promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe**